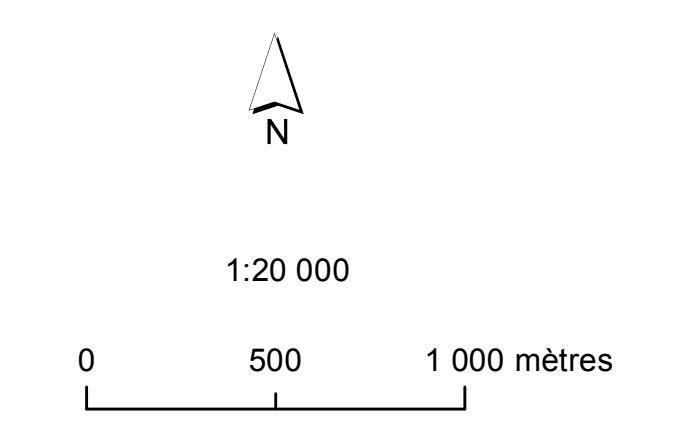


- ZONE À RISQUES D'INONDATION
- POINT COTÉ (en mètre)
- COURBE DE NIVEAU (équidistance de 10 m)
- RÉSEAU ROUTIER PRINCIPAL
- RUISSEAU PERMANENT
- RUISSEAU INTERMITTENT
- PLAN D'EAU
- CADASTRE
- PÉRIMÈTRE URBAIN
- LIMITE MUNICIPALE



MRC DE VALLÉE-DE-L'OR

RÈGLEMENT NO. 118 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ RÈGLEMENT NO. 109 DÉLIMITATION DE LA ZONE INONDABLE DU LAC MALARIC SECTEUR LA MOTTE ET LA CORNE

MRC D'ABITIBI

RÉALISATION	MRC d'Abitibi
CARTOGRAPHIE	Stéphane Vachon, Tech. en géomatique
DATE	Mars 2012
AVIS DE MOTION	8 juin 2011
ADOPTÉ LE	14 mars 2012
ENTRÉ EN VIGUEUR LE	15 mai 2012

MÉTADONNÉES Projection carto : MTM Nad83 Fuseau 10
 Sources : - Ministère des ressources naturelles, BDTQ (1994)
 - MRC d'Abitibi, matrice graphique numérique, 2012
 La localisation et la délimitation de la zone à risques d'inondation ont été établies à partir :
 - Des cotes de crue contenues dans le rapport technique du Centre d'expertise hydrique du Québec No. PDCC 08-L04, Juin 2002
 Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur.

